

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 2025 - page 1583**

**75 - Département de Paris**

**FONDS DE DOTATION**

**Créations**

Déclaration à la préfecture de Paris.

**FONDS DE DOTATION DE LA MUTUELLE GENERALE DES CHEMINOTS (FONDS MGC).**

*Objet* : le fonds de dotation a pour objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général dans le domaine de l'entraide et de la solidarité aux personnes et de la prévention des risques et des maladies. Ces actions sont dirigées au bénéfice de toutes populations et de toutes causes, y compris en matière de support à la recherche et à l'innovation, en France et à l'étranger et s'adressent à tout public et au soutien de toute personne en difficulté ou précarité, quelle que soit son origine, qu'il soit ou non adhérent de la Mutuelle générale des cheminots (MGC) et/ou membre de cette communauté.

*Siège social* : 2-4, place Abbé-Georges-Hénocque, 75013 Paris.

*Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé* : 99 ans

*Date de déclaration* : 13 mars 2014.